

Le 14 mars 2017

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire tenue par le conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil le 14 mars 2017 à 19 h 30, au centre communautaire.

PRÉSENTS

Monsieur Michel Jr Bourdeau, maire

Monsieur Roger D’Antonio, conseiller
Monsieur Julien Leclerc, conseiller
Monsieur Jean-Pierre Brazeau, conseiller
Monsieur David Beauregard-Paquin, conseiller
Monsieur Guy Jodoin, conseiller
Monsieur Yves de Repentigny, conseiller

AUSSI PRÉSENTS

Monsieur Ron Kelley, directeur général et secrétaire-trésorier
Madame Lily Ducharme, directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et greffière

2017-03-034 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est PROPOSÉ par monsieur Roger D’Antonio
et RÉSOLU

DE PROCÉDER à l’ouverture de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil du 14 mars 2017 à 19 h 33.

ADOPTÉE

2. MOT DU MAIRE

2017-03-035 **3. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR**

Il est PROPOSÉ par monsieur David Beauregard-Paquin
et RÉSOLU

QUE l’ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil du 14 mars 2017 soit et il est, par les présentes, adopté en y ajoutant les points suivants :

12.1 VÉHICULE KUBOTA / ACQUISITION D’ÉQUIPEMENTS SUPPLÉMENTAIRES / AUTORISATION DE DÉPENSE

12.2 ACQUISITION D’ÉQUIPEMENTS DE TÉLÉCOMMUNICATION RADIO INCENDIE / AUTORISATION DE DÉPENSE

Item	
1	OUVERTURE DE LA SÉANCE
2	MOT DU MAIRE
3	ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

Le 14 mars 2017

4	ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
5	PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES SUJETS QUI NE SONT PAS À L'ORDRE DU JOUR
6	AFFAIRES DU CONSEIL
6.1	NOMINATION D'UN MEMBRE – OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION (OMH)
6.2	SEMAINE DE SENSIBILISATION À LA SÉCURITÉ FERROVIAIRE / APPUI
6.3	POLITIQUE D'AIDE FINANCIÈRE AUX ACTIVITÉS SPORTIVES / MODIFICATION
6.4	POLITIQUE D'AIDE FINANCIÈRE POUR ACTIVITÉS PHYSIQUES DES AÎNÉS
7	ADMINISTRATION
7.1	GREFFE
7.1.1	ADOPTION / RÈGLEMENT NUMÉRO 643 / RÈGLEMENT FIXANT LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX
7.1.2	AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT NUMÉRO 644 / RÈGLEMENT DÉTERMINANT LE RAYON DE PROTECTION ENTRE LES SOURCES D'EAU POTABLE ET LES OPÉRATIONS VISANT L'EXPLORATION ET L'EXPLOITATION D'HYDROCARBURES DANS LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ
7.1.3	PRÉSENTATION DE PROJET / RÈGLEMENT NUMÉRO 644 / RÈGLEMENT DÉTERMINANT LE RAYON DE PROTECTION ENTRE LES SOURCES D'EAU POTABLE ET LES OPÉRATIONS VISANT L'EXPLORATION ET L'EXPLOITATION D'HYDROCARBURES DANS LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ
7.2	TRÉSORERIE
7.2.1	LISTE DES COMPTES
7.2.2	MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS MUNICIPAUX
7.3	RESSOURCES HUMAINES
8	SÉCURITÉ PUBLIQUE
9	TRAVAUX PUBLICS, RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT
10	URBANISME ET ENVIRONNEMENT
11	LOISIRS, CULTURE ET COMMUNAUTAIRE
12	AFFAIRES NOUVELLES
13	PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR
14	LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

2017-03-036

4.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 FÉVRIER 2017

Il est PROPOSÉ par monsieur Yves de Repentigny
et RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 février 2017 sans modification.

ADOPTÉE

5. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES SUJETS QUI NE SONT PAS À L'ORDRE DU JOUR

2017-03-037 **6.1** **NOMINATION D'UN MEMBRE – OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION (OMH)**

Il est PROPOSÉ par monsieur Jean-Pierre Brazeau
et RÉSOLU

DE NOMMER madame Denyse Paquette à titre de représentante du conseil municipal siégeant au conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation pour un mandat de trois (3) années débutant le 14 mars 2017.

ADOPTÉE

2017-03-038 **6.2** **SEMAINE DE SENSIBILISATION À LA SÉCURITÉ FERROVIAIRE / APPUI**

ATTENDU QUE la Semaine de sensibilisation à la sécurité ferroviaire aura lieu du 24 au 30 avril 2017.

ATTENDU QU'il est d'intérêt public de sensibiliser nos concitoyens aux moyens de réduire les accidents, les blessures et les dommages qui auraient pu être évités et qui sont attribuables à des collisions aux passages à niveau ou à des incidents mettant en cause des trains et des citoyens.

ATTENDU QU'Opération Gareautrain est un partenariat public-privé qui a pour objet de travailler de concert avec le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes, ainsi qu'avec le public pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire.

ATTENDU QU'Opération Gareautrain demande au conseil de ville d'adopter la présente résolution afin d'appuyer les efforts soutenus déployés par cet organisme pour sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de notre municipalité.

Il est PROPOSÉ par monsieur Jean-Pierre Brazeau
et RÉSOLU

D'APPUYER la Semaine nationale de sensibilisation à la sécurité ferroviaire, qui se déroulera du 24 au 30 avril 2017.

ADOPTÉE

2017-03-039 **6.3** **POLITIQUE D'AIDE FINANCIÈRE AUX ACTIVITÉS SPORTIVES / MODIFICATION**

CONSIDÉRANT l'adoption de la Politique d'aide financière aux activités sportives en vertu de la résolution 2014-07-081;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier ladite politique afin d'y ajouter une activité sportive;

Il est PROPOSÉ par monsieur Yves de Repentigny
et RÉSOLU

QUE soit ajoutée à la Politique d'aide financière aux activités sportives « ANNEXE A » l'activité sportive suivante :

« Danse ».

ADOPTÉE

2017-03-040 6.4 POLITIQUE D'AIDE FINANCIÈRE POUR ACTIVITÉS PHYSIQUES DES AÎNÉS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite favoriser et encourager l'activité physique chez ses citoyens de soixante (60) ans et plus;

Il est PROPOSÉ par monsieur Roger D'Antonio

Le maire procède au vote

	Fonction	Siège	Pour	Contre
M. Michel Bourdeau	Maire		X	
M. Roger D'Antonio	Conseiller	1	X	
M. Julien Leclerc	Conseiller	2	X	
M. Jean-Pierre Brazeau	Conseiller	3	X	
M. David Beauregard-Paquin	Conseiller	4		X
M. Guy Jodoin	Conseiller	5	X	
M. Yves de Repentigny	Conseiller	6	X	

et RÉSOLU

QUE soit adoptée la Politique d'aide financière pour activités physiques des aînés dont le texte apparaît ci-dessous :

**POLITIQUE D'AIDE FINANCIÈRE
POUR ACTIVITÉS PHYSIQUES DES AÎNÉS**

La Municipalité de Terrasse-Vaudreuil offre à ses citoyens âgés de soixante (60) ans et plus la possibilité d'obtenir un remboursement pour leurs frais d'inscription à une activité physique.

1. CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

- 1.1 Seuls les résidents âgés de soixante (60) ans et plus sont admissibles au remboursement.
- 1.2 Une seule demande par année fiscale, par résident, peut être présentée.
- 1.3 La demande doit être présentée durant l'année budgétaire au cours de laquelle l'activité a lieu.
- 1.4 Le remboursement est égal à 50 % des frais d'inscription sans excéder 50 \$.
- 1.5 L'activité n'est pas subventionnée par la Municipalité.
- 1.6 L'activité pratiquée figure à la Liste des activités admissibles à la Politique d'aide financière pour activités physiques des aînés « ANNEXE A ».

1.7 Afin d'obtenir le remboursement, le demandeur doit présenter, à l'hôtel de ville, une preuve d'inscription comprenant les informations suivantes :

- Nom et prénom du demandeur
- Adresse du demandeur
- Date de l'inscription
- Nom de l'organisation
- Montant total de l'inscription

1.8 Le demandeur doit pouvoir faire la preuve qu'il est âgé d'au moins soixante (60) ans au moment où il prend part à l'activité.

2. MODALITÉS DE REMBOURSEMENT

Lorsque la demande de remboursement répond aux conditions requises, la Municipalité émet un chèque qu'elle achemine par courrier au demandeur. La durée du traitement de la demande peut varier.

3. LISTE DES ACTIVITÉS ADMISSIBLES À LA POLITIQUE D'AIDE FINANCIÈRE POUR ACTIVITÉS PHYSIQUES DES AÎNÉS « ANNEXE A »

« ANNEXE A »
Abonnement à un gym
Abonnement à une base de plein air
Abonnement à une piscine intérieure
Aquaforme
Curling
Pickleball ou tennis intérieur
Quilles
Yoga

La présente politique rétroagit au 1^{er} janvier 2017.

ADOPTÉE

2017-03-041 7.1.1 ADOPTION / RÈGLEMENT NUMÉRO 643 / RÈGLEMENT FIXANT LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE les exigences de l'article 445 du Code municipal du Québec ont été remplies et que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement numéro 643 et renoncent à sa lecture;

Il est PROPOSÉ par monsieur Roger D'Antonio

Le maire procède au vote

	Fonction	Siège	Pour	Contre
M. Michel Bourdeau	Maire		X	
M. Roger D'Antonio	Conseiller	1	X	
M. Julien Leclerc	Conseiller	2	X	
M. Jean-Pierre Brazeau	Conseiller	3	X	
M. David Beaugard-Paquin	Conseiller	4		X
M. Guy Jodoin	Conseiller	5	X	
M. Yves de Repentigny	Conseiller	6	X	

et RÉSOLU

QUE soit adopté le règlement numéro 643 intitulé :

« Règlement fixant le traitement des élus municipaux ».

ADOPTÉE

2017-03-042 7.1.2 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT NUMÉRO 644 / RÈGLEMENT DÉTERMINANT LE RAYON DE PROTECTION ENTRE LES SOURCES D'EAU POTABLE ET LES OPÉRATIONS VISANT L'EXPLORATION ET L'EXPLOITATION D'HYDROCARBURES DANS LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ

Le conseiller monsieur Yves de Repentigny donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la municipalité.

2017-03-043 7.1.3 PRÉSENTATION DE PROJET / RÈGLEMENT NUMÉRO 644 / RÈGLEMENT DÉTERMINANT LE RAYON DE PROTECTION ENTRE LES SOURCES D'EAU POTABLE ET LES OPÉRATIONS VISANT L'EXPLORATION ET L'EXPLOITATION D'HYDRO-CARBURES DANS LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ

Le maire monsieur Michel Bourdeau présente le projet de règlement numéro 644 intitulé « Règlement déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la municipalité ».

2017-03-044 7.2.1 LISTE DES COMPTES

Il est PROPOSÉ par monsieur Roger D'Antonio
et RÉSOLU

QUE la liste des comptes soit approuvée telle que présentée par le trésorier;

QUE ce dernier soit autorisé à procéder au paiement desdits comptes totalisant un montant de deux cent cinquante et un mille six cent trente-quatre dollars et soixante-dix-neuf cents (251 634,79 \$).

ADOPTÉE

2017-03-045 7.2.2 MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT l'article 24 de la Loi sur le traitement des élus municipaux prévoyant l'obligation pour une Municipalité de prévoir par résolution les modalités de versement de la rémunération des élus municipaux;

Il est PROPOSÉ par monsieur Julien Leclerc
et RÉSOLU

QUE la rémunération du maire fixée par les articles 2 et 3 ainsi que l'allocation de dépenses prévue par l'article 4 du règlement numéro 643, Règlement fixant le traitement des élus municipaux, soient versées par la Municipalité en 12 versements, le dernier mercredi du mois;

QUE la rémunération des conseillers fixée par les articles 2 et 3 ainsi que l'allocation de dépenses prévue par l'article 4 du règlement numéro 643, Règlement fixant le traitement des élus municipaux, soient versées par la Municipalité en 12 versements, le dernier mercredi du mois.

ADOPTÉE

2017-03-046 12.1 VÉHICULE KUBOTA / ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS SUPPLÉMENTAIRES / AUTORISATION DE DÉPENSE

CONSIDÉRANT la résolution 2016-12-197 autorisant l'achat d'un véhicule Kubota;

CONSIDÉRANT la nécessité d'ajouter des équipements spécialisés;

Il est PROPOSÉ par monsieur Guy Jodoin
et RÉSOLU

QUE la Municipalité autorise une dépense de 6 796,81 \$, plus les taxes applicables, pour l'achat d'équipements supplémentaires;

QUE ces acquisitions soient financées par le fonds de roulement remboursable sur une période de dix ans à partir de 2017;

Certificat de crédits suffisants émis.

ADOPTÉE

2017-03-047 12.2 ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS DE TÉLÉCOMMUNICATION RADIO INCENDIE / AUTORISATION DE DÉPENSE

Il est PROPOSÉ par monsieur Guy Jodoin
et RÉSOLU

QUE la Municipalité autorise une dépense de 12 801,41 \$, plus les taxes applicables, pour l'achat des équipements suivants :

- (8) radios portatives;
- (4) radios véhiculaires;
- (3) stations de recharge;

QUE ces acquisitions soient financées par le fonds de roulement remboursable sur une période de dix ans à partir de 2017;

Certificat de crédits suffisants émis.

ADOPTÉE

13. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE CONCERNANT LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

2017-03-048 14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par monsieur Guy Jodoin
et RÉSOLU

DE LEVER la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil du
14 mars 2017 à 19 h 58.

ADOPTÉE

MUNICIPALITÉ DE TERRASSE-VAUDREUIL

Michel Jr Bourdeau
Maire

Lily Ducharme
Greffière